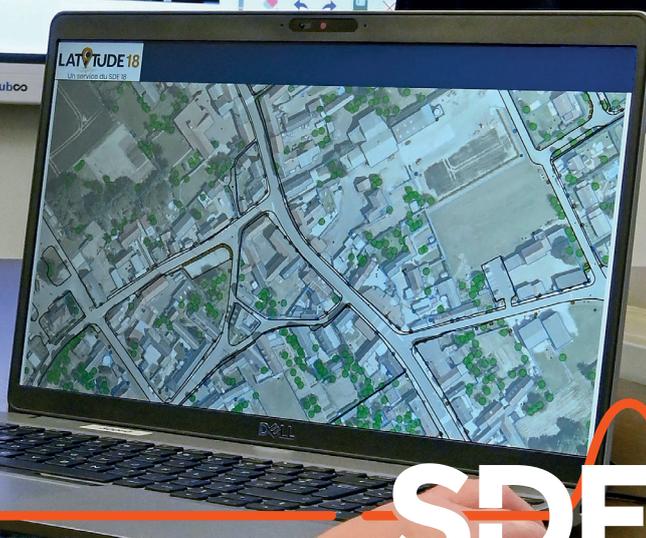
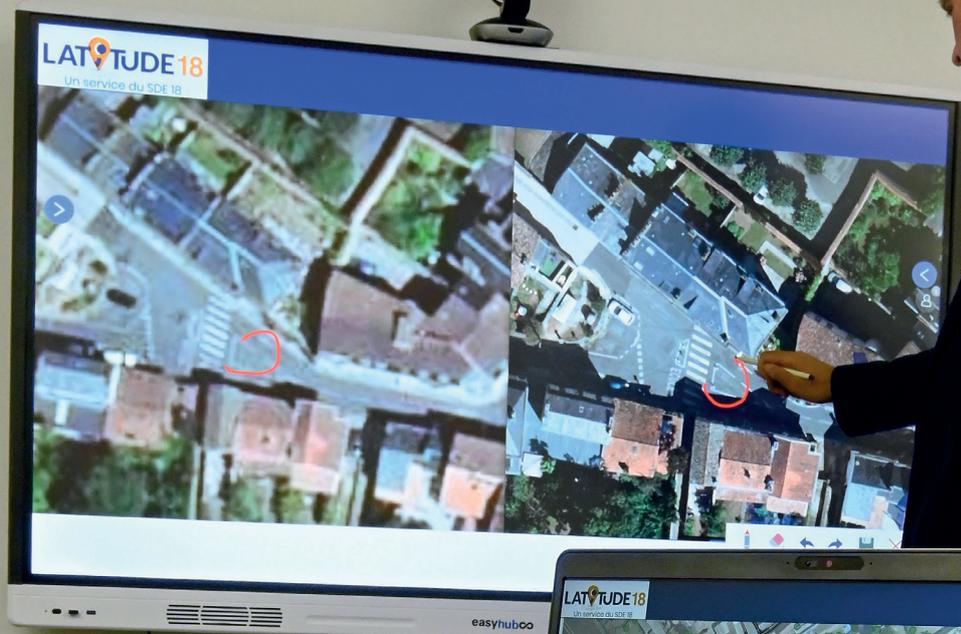


énergies

communes



SDE 18
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

www.sde18.com

ÉDITO

Pour cette fin d'année, j'ai le plaisir de vous adresser ce bulletin d'information retraçant l'activité du dernier semestre 2023 du SDE 18. Cette année a encore été synonyme de nombreux travaux, projets et investissements au sein des collectivités pour améliorer le mieux vivre des habitants du Cher.

Le SDE 18 souhaite aller toujours plus loin dans la transition énergétique. L'ajout de la compétence « Réseaux de chaleur et de froid » dans les statuts va permettre d'accompagner les collectivités dans leur démarche de maîtrise de leur facture énergétique. La création de la régie, l'adoption d'un règlement technique et financier ainsi qu'un budget annexe ont été votés lors du comité syndical de décembre. 2024 sera donc l'année de mise en œuvre de cette nouvelle compétence pour quelques communes « test » avant un déploiement plus généralisé à l'avenir de cette compétence.

Vous trouverez une information détaillée sur l'état d'avancement du PCRS-Plan de Corps de Rue Simplifié. Un acronyme qui va devenir de plus en plus familier au fur et à mesure des mois à venir puisque l'utilisation du PCRS est réglementairement obligatoire par tous les exploitants de réseaux. Le SDE 18 a été identifié comme autorité publique locale compétente pour mener à bien ce projet départemental. Il s'agira encore ici d'un grand chantier 2024 à déployer avec nos partenaires.

L'innovation, comme vous le savez, est au cœur de notre action avec notamment le travail de la commission « Appel à projets Environnement ». Son objectif est de soutenir les projets d'éclairage public et d'environnement qui se définissent par des « solutions performantes à la fois économique et respectueuse de l'environnement pour moderniser en profondeur la façon d'éclairer le territoire du Cher ». L'équipe du SDE 18 est mobilisée et incarne cette volonté commune de respecter notre environnement, de réaliser des économies et d'innover chaque jour au profit de nos collectivités adhérentes du Cher tout en préservant la bio-diversité grâce au partenariat avec une association environnementale reconnue sur notre département.

Je vous souhaite, avec tous les élus et les collaborateurs du SDE18, une belle fin d'année 2023 et vous donne rendez-vous en 2024 pour mettre toutes nos énergies au service du Cher.

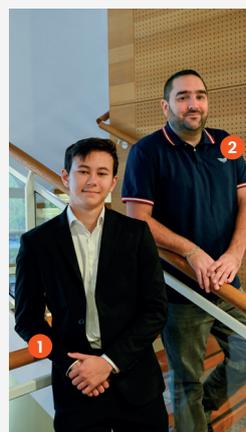
Vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.

Philippe MOISSON

Président du SDE 18
Maire de Saint Loup des Chaumes



**NOUVEAUX
ARRIVANTS**



Alexandre ANGHELIDI
Apprenti ingénieur
en énergie risque
et environnement
option Maîtrise de
l'Efficacité Énergétique



Vivien MOREAU
Chargé d'affaires
Éclairage Public

SOMMAIRE

- Le SDE 18 en images 3
- Les chiffres clés 3
- Dossier : SIG — Le Plan de Corps de Rue Simplifié – PCRS
Un futur outil à très haute précision
pour les collectivités du Cher 4
- Lancement de la régie «réseaux de chaleur
et de froid» en 2024 6
L'innovation au service de l'éclairage
public 7

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 rue Maurice Roy
CS 60021 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 85 40
E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com



LE SDE 18 EN IMAGES



PRODUIRE ET CONSOMMER LOCAL GRÂCE AU GAZ VERT !

En lien avec GRDF, le bureau syndical a visité l'unité de Méthanisation B2R Biogaz Dunois. Gaël Belleut, Arnaud et Jérémy Rondier ont détaillé le fonctionnement de leur structure. Ce méthaniseur produit plus de 13 millions de kWh de biométhane, un gaz vert 100 % renouvelable directement injecté dans le réseau de distribution dont le SDE 18 est propriétaire et exploité par GRDF. Les habitants de Dun-sur-Auron et plus largement du territoire, peuvent bénéficier d'une énergie renouvelable. Ce gaz renouvelable est produit grâce à la fermentation de fumiers, de menues pailles, de déchets de l'huilerie voisine ou encore de cultures intermédiaires d'hiver.



UN PARTENARIAT AVEC L'IUT DE BOURGES

Le SDE 18 a mis en place une convention de partenariat avec l'IUT de Bourges afin de renforcer les relations entre l'IUT, ses étudiants et le SDE18. Cela pourra permettre notamment d'accompagner les jeunes dans leurs études et dans leur recherche de stage et d'emploi. En devenant partenaire de leur cursus d'études, le SDE 18 s'implique activement pour l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise. Par ailleurs, une classe d'étudiants en DUT Génie Civil et Construction Durable de l'IUT de Bourges est venue découvrir les locaux du SDE 18, premier bâtiment à énergie positive du Cher construit en 2011. Panneaux photovoltaïques, isolation extérieure, triple vitrage, éclairage LED, borne de recharge... Toutes les installations leur ont été décryptées lors de la visite.

UNE DISTINCTION POUR LA MISE EN VALEUR DE L'ÉGLISE DE BELLEVILLE SUR LOIRE



La Fédération Régionale des Travaux Publics Centre Val de Loire a organisé la 2^{ème} édition de « La Place des TP », un espace de rencontres, d'informations et d'animations permettant de découvrir toutes les opportunités qu'offrent les Travaux Publics.

Lors de cet événement a également eu lieu la remise de trophées des « Victoires de l'investissement local ». Grande fierté pour l'équipe du SDE 18 : l'expérimentation développée à Belleville sur Loire pour valoriser le patrimoine par la lumière a reçu une Victoire de l'Investissement Local. Dans le cadre du dispositif d'expérimentation en éclairage public, le SDE 18 et l'entreprise Citeos ont mis en place une solution originale avec un changement de scénario de l'éclairage dynamique sur une partie des projecteurs, par les habitants ou touristes, en



flashant un QR-Code. Différentes scénarisations permettent d'animer les façades de l'édifice et de mettre en perspectives l'incarnation que souhaite donner la collectivité à un site (thème octobre rose, Noël, Fête Nationale, Halloween...). Une attention particulière a été apportée pour veiller à la protection des chauves-souris lors de l'installation du dispositif.

LE CHIFFRE CLÉ 584 882.71€



c'est le montant de l'enveloppe du Fonds Vert qui a été attribué pour la rénovation de l'éclairage public dans le Cher, sur sollicitation du SDE 18.

43 communes ont été concernées par cette enveloppe nationale mise en place par l'Etat. Le Fonds Vert a permis de financer jusqu'à 30 % du montant HT des travaux et complète l'accompagnement de 50% ou 70% déjà apporté par le SDE 18. Les travaux ont permis la modernisation de plus de 3000 luminaires sur le département.



SIG

LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ – PCRS UN FUTUR OUTIL À TRÈS HAUTE PRÉCISION POUR LES COLLECTIVITÉS DU CHER

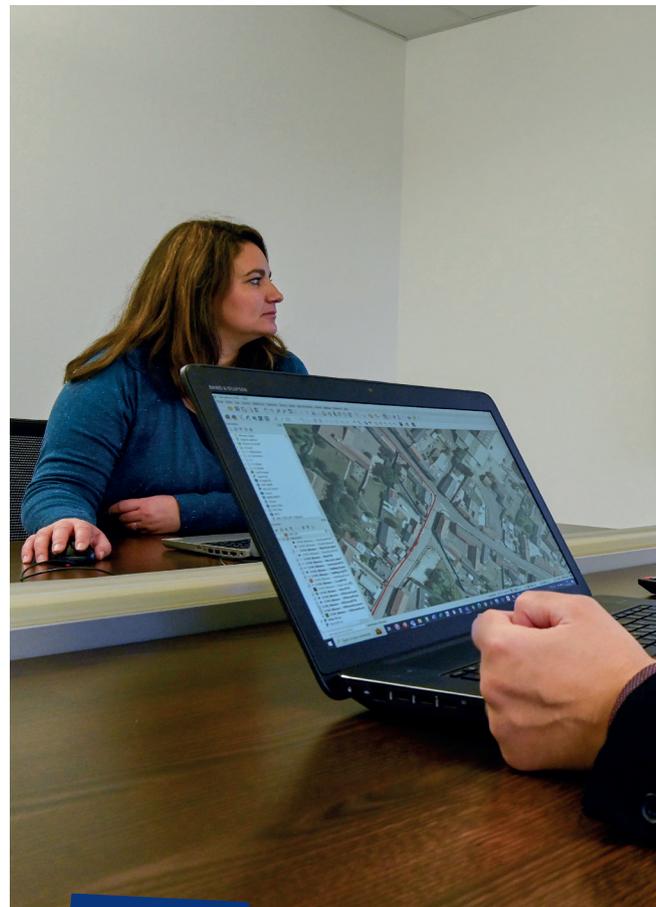
Qu'est-ce qu'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ?

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan qui a vocation à être utilisé comme plan de référence pour les réponses aux DT-DICT, permettant ainsi aux différents acteurs d'avoir une représentation plus précise de la localisation de l'ensemble des réseaux pour éviter les dommages aux ouvrages. **Il correspond à une représentation topographique du territoire en deux dimensions.**

Le contexte réglementaire :

Afin de prévenir les risques d'accidents lors de travaux sur les réseaux (gaz, électricité, éclairage public...), la réforme DT-DICT ou « anti-endommagement des réseaux » impose aux exploitants de réseaux et les collectivités à identifier et positionner leurs réseaux existants.

Selon l'arrêté du 26 octobre 2018, modifiant celui du 1^{er} juillet 2012, le standard PCRS (Plan corps de rue simplifié) concerne tous les ouvrages enterrés sensibles et non sensibles, en toutes localisations. La date d'obligation a été repoussée au **1^{er} janvier 2026**.



ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES

	1 ^{er} Janvier 2020	1 ^{er} Janvier 2026	1 ^{er} Janvier 2032
Géoréférencement des réseaux en classe A	Réseaux sensibles	Unités urbaines (+2000 hab)	Zones Rurales
	Réseaux non sensibles (Eau Potable, Assainissement)		Unités Urbaines (+2000 hab) Zones Rurales
Standard PCRS	Meilleur Fond de Plan disponible	Obligatoire	



LEXIQUE

PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié

DT DICT : La **D**éclaration de projet de Travaux (DT) et la **D**éclaration d'Intention de **C**ommencement des Travaux (DICT) sont des passages obligés avant de débiter vos travaux.



Quel est le rôle du SDE 18 pour l'élaboration du PCRS ?

Le SDE 18 a été identifié comme **autorité locale** compétente pour réaliser le PCRS du Cher sur un périmètre géographique pertinent vis-à-vis de son périmètre d'intervention.

SES OBJECTIFS SONT :

- de mutualiser les coûts et moyens techniques autour d'un partage financier
- d'être le coordonnateur territorial de l'information géographique

SON RÔLE SERA :

- d'organiser la constitution du PCRS,
- de rechercher les financements des partenaires potentiels,
- de passer les marchés de constitution initiale,
- d'héberger et publier les données,
- de conventionner avec les partenaires pour sa mise à jour

QUELS SONT LES ENJEUX DU PCRS ?

Il vise à :

- améliorer la précision du repérage des réseaux minimisant au maximum les risques d'accidents ;
- capitaliser les apports de chacun sur un plan unique en **recensant, analysant et traitant** les éléments visibles sur le territoire ;
- mieux gérer le domaine public en **fiabilisant l'échange** d'informations entre tous les acteurs concernés (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux) ;
- mettre ce fond de plan à **grande échelle** à disposition de tous les acteurs concernés

Le PCRS va permettre aux différents acteurs d'avoir une **représentation plus précise**, concernant la **localisation des réseaux** et éviter, ainsi, des dommages aux ouvrages.

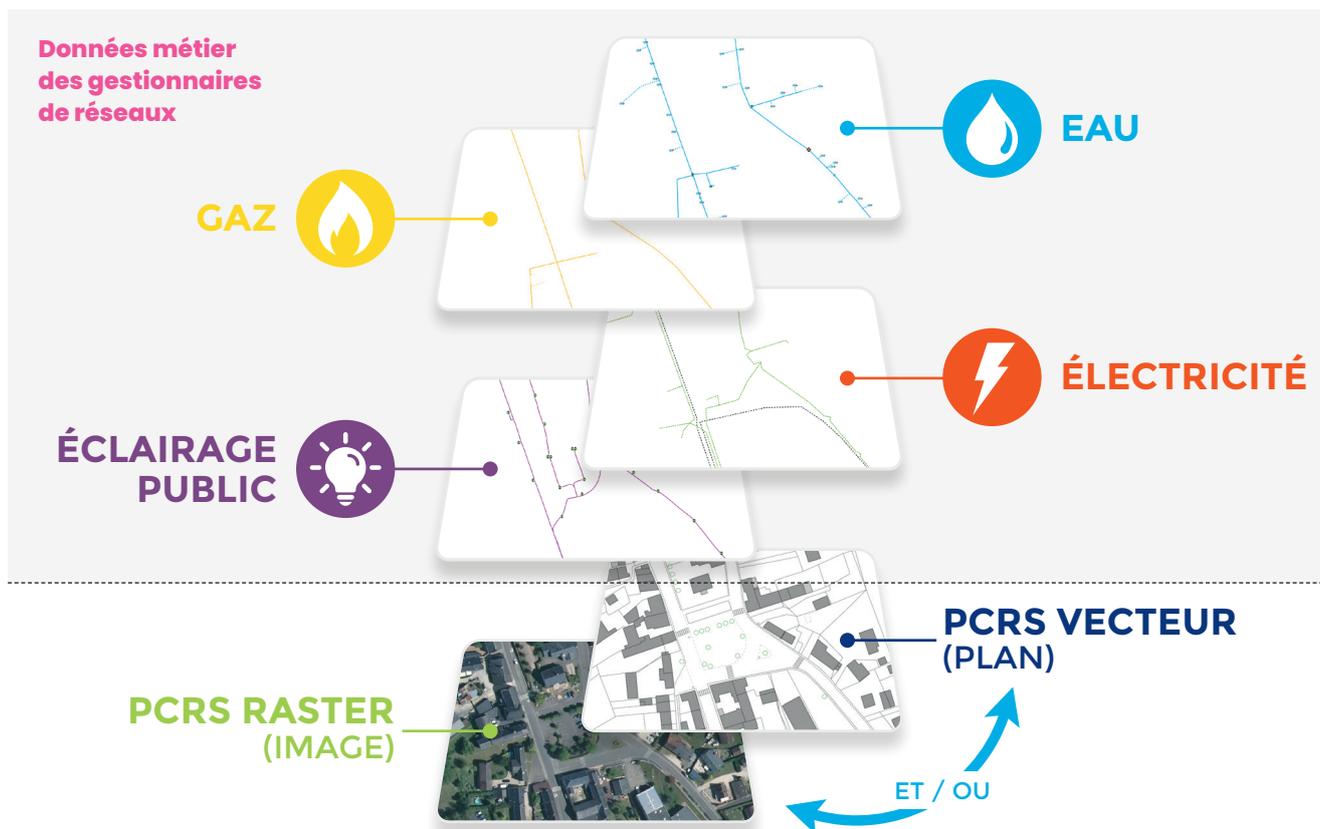
Toutefois, chaque gestionnaire de réseau reste responsable de la cartographie de ses réseaux et utilise le PCRS pour se repérer dans les rues.



Réseaux sensibles : Sont classés sensibles les réseaux de transport & distribution d'électricité, d'éclairage public ; les réseaux de transport & de distribution de gaz, les réseaux de chaleur et froid, les digues et ouvrages de prévention des inondations.

Réseaux non sensibles : réseaux qui ne présentent pas de risque pour la sécurité, installations de communications électroniques, réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales

EXEMPLE D'UTILISATION



Le fond de plan PCRS peut être au format :

- RASTER (orthophoto à 5 cm le pixel qui permet de distinguer des détails physiques inférieurs à 10cm),
- ou VECTEUR (plan SIG)

LA 1^{ÈRE} ÉTAPE DU PCRS DANS LE CHER

Le SDE 18 a mis en place un partenariat avec l'IGN pour une coproduction d'une orthophoto à 5 cm le pixel sur l'ensemble du département, soit une superficie de 7750 km² à couvrir par des prises de vue aériennes débutées en 2023 et qui doivent s'achever avant 2025.

L'IGN a pour mission de :

- Réaliser les prises de vues aériennes, avec une résolution de 5 cm le pixel, et traiter les images en vue de réaliser le PCRS image sur l'ensemble du territoire.
- Réaliser les produits intermédiaires à la confection d'une orthophotographie de précision (Modèle Numérique de Terrain, Clichés orientés, traitements des images et contrôles qualités)

Cette opération a un coût global de 1 103 475€ HT comprenant une participation de l'IGN à hauteur de 213 490€ HT et un reste à charge pour le SDE18 à hauteur de 892 985€ HT.

La couverture de l'intégralité du département du CHER par une orthophotographie de précision sera terminée d'ici 2026.

LES PROCHAINES ÉTAPES

- 1 La deuxième étape de la réalisation du PCRS sur le territoire du Cher consiste à réaliser des relevés complémentaires au format SIG dit vecteur. Les zones à traiter en priorité sont dans les communes urbaines denses et en particulier les rues sur lesquelles l'orthophoto n'est pas assez lisible (rue étroites, présences de végétation...)
- 2 **Présentation du dispositif :**
 - à l'ensemble des EPCI du département,
 - aux différents concessionnaires,

Dans le but de **MUTUALISER** au maximum :

- les coûts d'acquisition et de mise à jour du PCRS,
- les coûts de fonctionnement
- La qualité des données accessibles



CONTACT
sig@sde18.com

LANCEMENT DE LA RÉGIE « RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID » EN 2024



En 2022, le Comité syndical a décidé de modifier les statuts du SDE 18 afin d'y inclure une nouvelle compétence à la carte relative aux réseaux de chaleur et de froid.

En 2023, le SDE 18 a réalisé un Schéma Départemental des Réseaux de Chaleur pour connaître le potentiel de chaleur dans le département, structurer la mise en œuvre de cette nouvelle compétence et proposer un accompagnement adapté aux collectivités avec des projets financièrement soutenables par le syndicat à courts ou moyens termes.

Ce Schéma a abouti à la décision en comité syndical de mettre en œuvre la compétence « Réseau de chaleur et de froid » sous la forme juridique d'une régie à simple autonomie financière qui sera sous la responsabilité de Antoine CALLU au sein des services du SDE 18.

Cette étude a aussi permis de définir les besoins en chaleur à l'échelle communale sur l'ensemble du département et les zones d'intérêts dans lesquelles il y aurait une cohérence pour le SDE 18 et pour les collectivités de ce territoire à implanter un réseau de chaleur.

Les zones d'intérêts constituent la base des communes pour lesquelles le SDE18 apportera une attention particulière pour le développement des réseaux de chaleur dans les prochaines années.

En parallèle de la constitution de la « Régie Chaleur, le SDE 18 a développé un partenariat avec l'ALEC18 et AdeFibois pour créer une Cellule ENR Thermique. Cette cellule d'animation opérera sur tout le Cher et accompagnera l'ensemble des projets de production et distribution de chaleur renouvelable.

CONTACT
energie@sde18.com

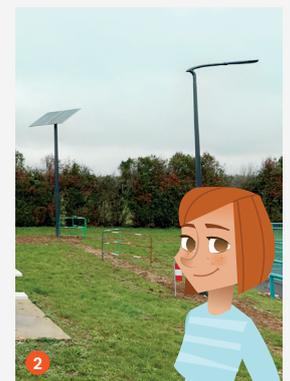


L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2021, le SDE 18 soutient l'innovation dans la réalisation des projets de rénovation de l'éclairage public des communes rurales en apportant une aide financière supplémentaire.

Une enveloppe de 100 000 € vient abonder les financements déjà existants pour accélérer la transition énergétique et favoriser les expérimentations. Le soutien de ces projets est soumis à la commission environnement qui se réunit régulièrement pour étudier les demandes et recevoir les porteurs de projets. En 2023, une aide a été attribuée à 6 communes dans le cadre du dispositif d'aide à l'innovation en éclairage public : Levet, Saint Caprais, Villabon, Menetou Salon, Aubigny sur Nère, Vallenay.

EXEMPLES DE RÉALISATION :

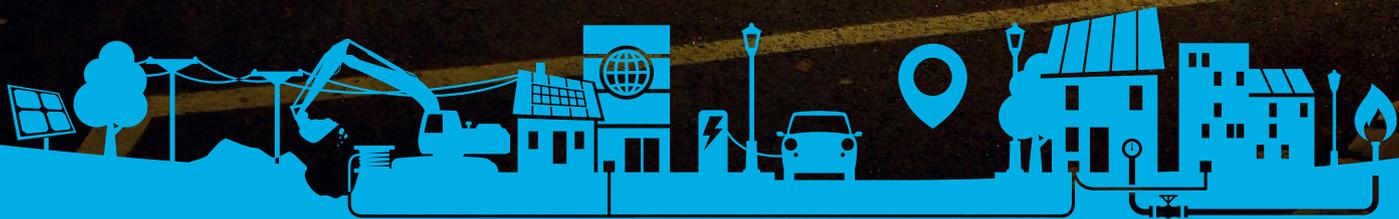


1 Expérimentation par installation d'un candélabre solaire de nouvelle génération à Saint Caprais et Levet

2 Expérimentation par installation de candélabres alimentés par une centrale solaire déportée à Villabon

SAVIGNY EN SANCERRE

Rénovation en cours de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement du centre-bourg de la commune



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 rue Maurice Roy - CS 60021 - 18021 Bourges cedex
Tél. 02 48 50 85 40 - E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com